



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière adjointe, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville du mardi 9 juillet 2013, à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 682 de la rue Saint-Charles à Marieville, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogations mineures présentée par monsieur Robert Poirier, architecte, pour la propriétaire PRO Marieville inc. pour le lot 3 700 212 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situé au 120, rue Ouellette, en zone commerciale C-4, .qui a pour nature et effets de permettre :

- L'installation d'une enseigne d'identification rattachée au bâtiment à plat sur le mur latéral droit alors qu'il y a déjà des enseignes sur la façade principale et une enseigne sur le mur latéral gauche et que l'article 838.2 du *Règlement de Zonage* numéro 1066-05 édicte que « *Dans la zone commerciale C-4, les enseignes rattachées au bâtiment sont permises sur deux (2) façades du bâtiment principal comme suit : 1^o sur la façade ayant front sur une voie publique (...) 2^o sur une seule des façades latérales du bâtiment principal (...).* », ce qui constitue une dérogation d'une enseigne sur une deuxième (2^e) façade latérale du bâtiment principal;
- L'implantation dérogatoire d'une cour aménagée pour aire de jeux extérieure pour une garderie à l'arrière du bâtiment, en empiétement dans la voie prioritaire pour les véhicules d'urgence, réduisant la largeur de la voie prioritaire à 4,8 mètres sur une longueur de 15 mètres le long de l'aire de jeux, alors que l'article 501 du *Règlement de Zonage* numéro 1066-05 édicte que « *Une voie prioritaire pour les véhicules d'urgence doit avoir une largeur minimale de 6 mètres (...)*», ce qui constitue une dérogation de 1,2 mètre.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Marieville, le treize juin deux mille treize (13 juin 2013).

La greffière adjointe,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 13-15